

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Le vingt-quatre Juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 22 Mai 2024

Etaient présents : GAUME Marie Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - BASSOT Christine - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique – CUISSET Betty - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice – BELOT Jean Luc

Etaient excusés : LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à Madame GAUME Marie Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur GAUDARD Bernard

Objet : AVIS SUR LE PROJET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025 – 2030

Vu le Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement les articles L302-1 à L302-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 juin 2016 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 septembre 2021 portant engagement des études pour un nouveau PLH et la prorogation du PLH actuel jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 novembre 2023 portant sur la prorogation du PLH jusqu'au 10 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 mai 2024 portant sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;

Considérant que Roannais Agglomération dont la commune de Villemontais est membre, dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que les communes membres de Roannais Agglomération doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que le délai de consultation est fixé à deux mois à compter de la réception en mairie du courrier de consultation ;

Considérant qu'une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite en Conférence des maires le 24 avril 2024 ;

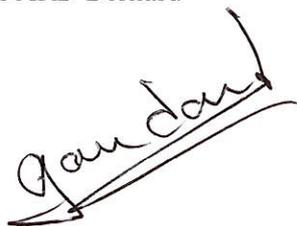
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à la majorité (une abstention) :

- Rend un avis favorable sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;
- Autorise Madame Le Maire à transmettre cet avis à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

Le secrétaire de séance,
GAUDARD Bernard



Fait à Villemontais, 24 Juin 2024

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

